

Membres Présents : Mrs CORBIAT Richard, BOURABIER Patrick, FERCHAUD Jean Marc, GUILLEN Jean, VEDRENNE Alain

Membre Excusé : Mr PUAUD Jean Louis

Animateur : DORAIN Serge

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. Ce délai est ramené à 2 jours pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art.39.3 des RG du District).

Le droit d'examen est fixé à 73 € pour la saison 2022-2023

STATUT DE L'ARBITRAGE - (Article 45 Statut de l'Arbitrage – Muté supplémentaire)

Suite au message reçu de la LFNA en date du 14/09/2022 et aux réponses des clubs régionaux bénéficiant de mutés supplémentaires il convient de noter la modification suivante :

Alliance Foot 3B : 2 mutés supplémentaires

-1 pour équipe Senior A en R3

-1 pour équipe Senior B en D1

Réserves et Réclamations :

Match n°25140197 4^{ème} Division Poule A AS Exideuil (1) / SC St Claud (1) du 18/09/2022

La Commission

Jugeant en premier ressort

Considérant la réserve d'avant match déposée par l'équipe de St Claud portant « *sur la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe d'Exideuil, ces joueurs sont susceptibles de ne pas avoir validé leur licence et respecté le délai d'enregistrement. Je demande donc à ce que soit vérifié la validité de ces licences ainsi que la date d'enregistrement car le règlement impose un délai de 4 jours francs* »

Sur la forme :

La Commission déclare la réserve d'avant match et sa confirmation, régulièrement formulées conformément aux dispositions des articles 142 et 186-1 des RG de la FFF.

Sur le fond :

Après vérification des licenciés du club d'Exideuil inscrits sur la feuille de match rédigée manuellement suite problème de FMI

La Commission :

Constata que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match étaient qualifiés dans les délais pour participer à la rencontre.

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmation, soit 34€, seront portés au débit du club de St Claud

Transmet le dossier à la Compétitions Seniors pour homologation

L'Animateur de la Commission
Serge DORAIN

Le Secrétaire de Séance
Jean GUILLEN

